



Parcs Canada Parks Canada

Bienvenue dans le parc national Banff!

Le présent guide a été conçu pour vous aider à planifier des excursions sécuritaires et agréables dans l'arrière-pays du parc national Banff tout en réduisant le plus possible votre impact sur la santé du milieu naturel.

Lac Minnewanka



À quoi faut-il s'attendre?

Dans les secteurs les plus accessibles et les plus fréquentés de l'arrière-pays, vous trouverez des sentiers de randonnée entretenus et des campings désignés qui sont pourvus de toilettes sèches, de tabliers de tente, de câbles ou de casiers à provisions, de tables de pique-nique et de foyers en métal où les feux de camp sont autorisés. Les secteurs reculés du parc vous offrent la possibilité de faire l'expérience d'une véritable solitude, mais les sentiers ne sont pas toujours entretenus de façon régulière. Les randonneurs doivent donc être autosuffisants, maîtriser les techniques d'orientation et être bien préparés pour la traversée à gué de cours d'eau. Pour tous vos déplacements dans l'arrière-pays, il est essentiel de faire une planification soignée et de vous préparer adéquatement.

Quand partir en excursion?

Le temps est imprévisible dans le parc national Banff. Dans l'arrière-pays, il est particulièrement important d'être prêt à affronter de la pluie, de la neige ou des vents forts, indépendamment de la période de l'année. La saison de randonnée s'étend de mai à octobre. Jusqu'à la fin juin, bon nombre de cols de montagne et de sentiers de haute altitude restent enneigés et pourraient être impraticables. Le débit des ruisseaux atteint son point culminant en juin et en juillet. Les ponts sont rares sur les sentiers les plus reculés, et il faut traverser des cours d'eau à gué. Les mois de juillet et d'août sont les plus propices à la randonnée dans l'arrière-pays, même s'il n'est pas rare de voir de la neige en juillet et en août, mais les températures sont plus basses, et les risques de chutes de neige, accrus.

Soyez prévoyant et préparez-vous adéquatement

Sécurité

C'est à vous qu'il incombe d'assurer votre sécurité. Les loisirs de plein air comportent toujours des dangers. Si vous planifiez une excursion dans l'arrière-pays du parc national Banff, au moins une personne de votre groupe devrait être en mesure de reconnaître les dangers naturels et avoir reçu une formation en secourisme en milieu sauvage. La prudence et l'autosuffisance sont essentielles. Faites preuve de prévoyance pour réduire le plus possible vos risques.

- Demandez conseil au personnel d'un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site parcs.canada.ca/banff-sentiers pour obtenir de l'information à jour sur l'état des sentiers, les mises en garde et les fermetures.
- Préparez-vous à affronter des situations d'urgence. Le temps se gâte vite en montagne, et il peut neiger en toute saison. Prenez soin d'apporter des provisions suffisantes de nourriture et d'eau, des vêtements de rechange et tout le matériel dont vous aurez besoin pour votre excursion. N'oubliez pas les articles essentiels, y compris le papier hygiénique. Consultez le site parcs.canada.ca/banff-materiel pour obtenir une liste complète du matériel que nous vous suggérons d'apporter.
- Avant de partir, étudiez les descriptions et les cartes topographiques de votre excursion et renseignez-vous sur les dangers à prévoir. Ne vous fiez pas entièrement aux applications mobiles ou Web.
- Tenez compte de vos limites physiques. Choisissez un sentier adapté au membre le moins expérimenté de votre groupe.
- Faites bouillir votre eau, filtrez-la ou purifiez-la à l'aide de produits chimiques avant de la boire. L'eau de surface pourrait être contaminée et impropre à la consommation.
- Apportez une trousse de premiers soins, du gaz poivré et un dispositif de communication par satellite tel que SpotX, inReach or Zoleo, et sachez vous en servir.
- Communiquez votre itinéraire à une personne de confiance. Dites-lui quand vous comptez être de retour et quel numéro composer si vous manquez à l'appel. **Service de répartition du parc : 403-762-1470.**
- Apportez du matériel et des provisions pour au moins une journée de plus que prévu.
- Le parc pourrait abriter des tiques porteuses de la maladie de Lyme. Après chaque randonnée, prenez l'habitude de bien inspecter votre corps et d'examiner votre animal de compagnie.
- Restez aux aguets en tout temps, car vous pourriez rencontrer des animaux sauvages. Évitez de porter des écouteurs-boutons ou des casques d'écoute.

Sentiers enneigés

Certains sentiers peuvent rester enneigés bien après le début de l'été. Le cas échéant, il peut devenir difficile de s'orienter et dangereux de marcher dans de la neige épaisse ou sur de la neige dure et de la glace. Préparez-vous adéquatement. Avant de partir, consultez le site parcs.canada.ca/banff-sentiers ou téléphonez à un centre d'accueil de Parcs Canada pour vérifier l'état du sentier que vous avez choisi.

Risque d'avalanche saisonnier

Le parc est sujet aux avalanches du début de l'hiver au début de l'été. Ne circulez que sur du terrain adapté à l'expérience, aux capacités et à l'équipement de votre groupe. La formation et l'expérience peuvent vous aider à reconnaître et à éviter les conditions d'avalanche dangereuses. Pour en savoir davantage sur les conditions d'avalanche, consultez les sites avalanche.ca (en anglais seulement, sauf pour les bulletins d'avalanche des parcs des montagnes) et parcssecuritemontagne.ca ou rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada.

Autobus Roam et navettes

Le symbole de l'autobus signifie que le point de départ des itinéraires suggérés est accessible par les autobus Roam ou par navette privée.

Consultez le site parcs.canada.ca/banff-transport ou procurez-vous un dépliant sur les transports en commun, et apprenez-en davantage à un centre d'accueil de Parcs Canada.

Autobus Roam



Explorer l'arrière-pays

Dans le parc national Banff, la plupart des visiteurs de l'arrière-pays sont des randonneurs. Cependant, l'équitation et le cyclisme sont également autorisés sur certains sentiers désignés.

Cyclisme

Les vélos ne sont permis que sur les pistes désignées. Les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers. Pour en savoir davantage, demandez le dépliant sur le sujet à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez-le en ligne à l'adresse parcs.canada.ca/depliants-banff.

Équitation

Les chevaux sont autorisés presque partout dans le parc. Si vous prévoyez une excursion avec votre propre monture, consultez le site parcs.canada.ca/banff-cheval pour vous renseigner sur les destinations possibles ainsi que sur les permis de pâturage exigés, les droits à payer et les règlements. Ce site Web renferme aussi des liens vers des entreprises offrant des excursions équestres guidées dans le parc.

Varappe, alpinisme et escalade glaciaire

Les alpinistes doivent détenir un permis d'accès à l'arrière-pays pour bivouaquer, et ils ne peuvent s'installer que sur du terrain sans végétation. Vous pouvez obtenir votre permis en vous rendant à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou encore en composant le 403-762-1556 ou à Lake Louise au 403-522-1264. Le Club alpin du Canada (403-678-3200, alpineclubofcanada.ca; en anglais seulement) exploite aussi dans le parc plusieurs refuges de montagne qui sont idéalement situés pour les excursions d'escalade.

Laissez-passer, permis et réservations

Quiconque prévoit une excursion avec coucher dans l'arrière-pays du parc **doit obligatoirement se procurer un permis d'accès à l'arrière-pays**. Les campeurs doivent détenir une preuve de leur permis (imprimé ou capture d'écran) et la présenter au personnel de Parcs Canada sur demande. Les réservations sont exigées. Achetez votre permis en ligne à l'adresse parcs.canada.ca/banff-arrierepays ou par téléphone au 1-877-RESERVE (1-877-737-3783).

Le camping sauvage est restreint, et vous devez obtenir un permis en vous rendant en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou en composant le 403-762-1556 ou le 403-522-1264.

Des droits non remboursables sont exigés pour chaque réservation.

Vous devez aussi obtenir un laissez-passer de parc national pour entrer dans le parc national Banff : parcs.canada.ca/laissezpasser-banff.

Lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki



Abris, refuges et auberges de l'arrière-pays

Les excursionnistes ont accès à des abris rustiques au lac Egypt et au ruisseau Bryant. Consultez le site parcs.canada.ca/banff-arrierepays pour obtenir des renseignements et pour réserver.

Le Shadow Lake Lodge et les refuges de montagne entretenus par le Club alpin du Canada sont ouverts aux membres et aux non-membres. Les réservations sont obligatoires : alpineclubofcanada.ca (en anglais seulement) ou 403-678-3200.

L'arrière-pays du parc national Banff compte plusieurs établissements d'hébergement commercial :

- Auberge Skoki skoki.com (en anglais seulement)
- Sundance Lodge
- Halfway Lodge
- horseback.com (en anglais seulement)

Suggestions de itinéraires

Excursions de deux jours

Bord du lac Minnewanka

7,8 km, 9 km ou 11,1 km aller seulement
Campings : Camping de l'Intersection-du-Col-Aylmer (Lm8), camping du Canyon-Aylmer (Lm9) ou camping du Mont-Inglismaldie (Lm11)

Ligne 6 du service Roam (service estival) à partir de Banff

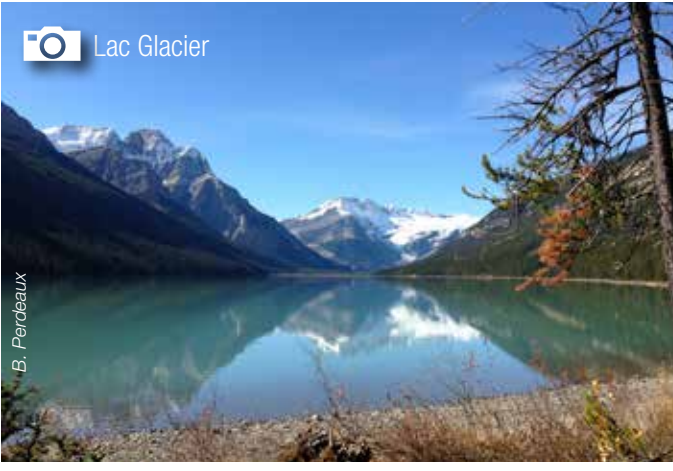
Cette randonnée de début ou de fin de saison jouit d'une grande popularité auprès des randonneurs et des cyclistes. Le sentier débute à l'aire de fréquentation diurne du Lac-Minnewanka et longe la rive du lac. Le retour se fait par le même chemin. Restez une nuit de plus et explorez le col Aylmer ou le point de vue Aylmer. Les payageurs doivent savoir que les parcours menant à ces campings sont exposés à des vents forts qui peuvent se lever soudainement et rendre les déplacements difficiles ou dangereux.

! Du 10 juillet au 15 septembre – Des restrictions d'accès sont en vigueur pour réduire les perturbations causées aux grizzlis. Les chiens et les vélos sont interdits. Vous devez transporter du gaz poivré et vous déplacer en groupe d'au moins quatre personnes. Consultez le site parcs.canada.ca/restriction-minnewanka pour en savoir davantage.

Lac Glacier

8,9 km aller seulement
Camping : Camping du Lac-Glacier (G19)

Très fréquenté en début de saison, ce sentier débute au nord de Saskatchewan Crossing, en bordure de la promenade des Glaciers (route 93 Nord). Il débouche sur un camping niché près de l'un des plus grands lacs de l'arrière-pays du parc national Banff.



Excursions de trois jours

Lac Egypt

12,4 km aller seulement
Camping : Camping du Lac-Egypt (E13)

Navette Sunshine (service estival) à partir de Banff

Du stationnement de la station de ski Sunshine Village, franchissez le col Healy pour gagner le camping du Lac-Egypt. Si possible, passez-y deux nuits pour explorer les multiples lacs et autres merveilles du secteur.

Boucle Skoki

36,8 km aller-retour
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Baker (Sk11); nuit 2 – camping des Prés-Merlin (Sk18)

Ligne 8X du service Roam jusqu'à Lake Louise à partir de Banff. Le point de départ se trouve à 3,5 km (40 minutes de marche) de Lake Louise.

Cette excursion débute au point de départ du Ruisseau-Fish (près de la station de ski Lake Louise). Vous devrez d'abord faire une ascension de 4 km sur le chemin d'accès Temple (véhicules interdits), puis franchir le col Boulder et longer le lac Ptarmigan pour finalement descendre au lac Baker. Le lendemain, contournez le mont Fossil et poursuivez votre route au-delà du lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki pour accéder aux prés Merlin. Après avoir gravi le col Deception, rejoignez le sentier au lac Ptarmigan.

Col Mystic/Sentier Sawback



Excursions de quatre jours ou plus

Sunshine Village – mont Assiniboine – ruisseau Bryant

De 53 à 56 km
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Howard Douglas (Su8); nuit 2 – camping du Lac-Magog, dans le parc provincial Mount Assiniboine; nuit 3 – camping du Lac-Marvel (Br13) ou camping du Camp-McBride's (Br14)

Navette Sunshine (service estival) jusqu'au point de départ du sentier du Col-Healy – Il n'y a ni autobus ni navette au point de départ du sentier du Ruisseau-Bryant.

Cette excursion emblématique suit en partie le sentier de la Grande-Ligne-de-Partage-des-Eaux. Elle débute à la station de ski Sunshine Village, à laquelle vous pouvez accéder par téléphérique (service payant). Restez sur le sentier, car vous devez traverser une zone alpine écosensible pour gagner le camping du Lac-Howard Douglas. Le deuxième jour, vous traverserez le col Citadel pour rejoindre le parc provincial Mount Assiniboine – une longue journée de marche. Le troisième jour, regagnez le parc national Banff par le col Assiniboine ou le col Wonder et passez la nuit au camping du Lac-Marvel ou au camping du Camp-McBride's. Pour terminer votre excursion, vous passerez par le ruisseau Bryant pour arriver au stationnement du sentier du Mont-Shark, dans le parc provincial Spray Valley.

! Du 1^{er} août au 30 septembre, le col Allenby et le col Assiniboine sont frappés de restrictions et de fermetures qui visent à limiter les perturbations causées aux grizzlis. Consultez le site parcs.canada.ca/restriction-bryant pour en savoir davantage.

Au cours de cette randonnée, vous traverserez le territoire de trois administrations distinctes, dont BC Parks et Alberta Parks, qui gèrent des parcs provinciaux. N'oubliez pas d'obtenir les laissez-passer et les permis d'accès à l'arrière-pays appropriés pour chaque parc.

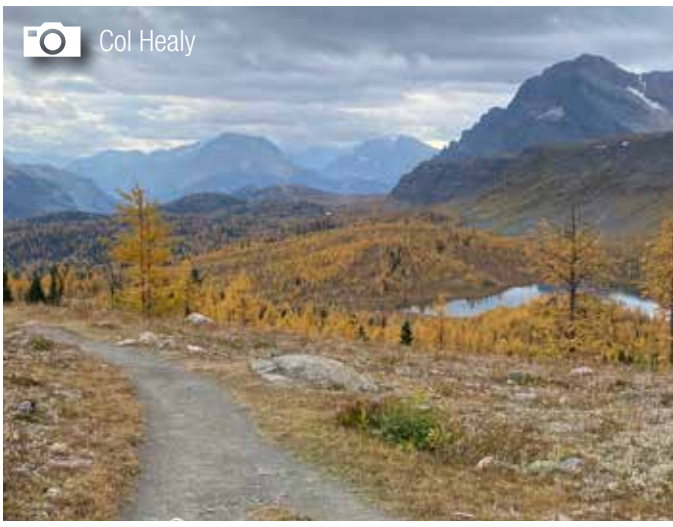
***Les réservations pour le camping du Lac-Magog ne peuvent être faites que par le service de réservation Discover Camping de BC Parks : 1-800-689-9025 ou discovercamping.ca (en anglais seulement).**

Sunshine Village – lac Egypt – lac Vista

41,5 km
Campings : Nuit 1 – camping du Lac-Egypt (E13); nuit 2 – camping de l'Intersection-du-Col-Ball (Re21); nuit 3 – camping des Lacs-Twin (Tw7)

Navette Sunshine (service estival) jusqu'au point de départ du sentier du Col-Healy – Il n'y a ni autobus ni navette au point de départ du sentier du Lac-Vista.

La station de ski Sunshine Village (accessible par téléphérique - service payant) est reliée au point de vue du lac Vista, le long de la route 93 Sud, par une série de magnifiques sentiers de haute altitude. En route, explorez les lacs alpins du col Simpson et du col Healy ainsi que le secteur du lac Egypt. Rendez-vous jusqu'au camping du Carrefour-Ball, le long d'un tronçon spectaculaire du sentier de la Grande-Ligne-de-Partage-des-Eaux qui vous permet d'explorer le col Whistling. Ce secteur vous offre des vues splendides sur le chaînon Ball. En tendant l'oreille, vous entendrez peut-être le sifflement de la marmotte des Rocheuses! Traversez ensuite le col Gibbon pour arriver au camping des Lacs-Twin. De là, le sentier décrit un parcours sinueux en bordure d'une série de lacs panoramiques avant de rejoindre la route.



Sentier Sawback

74 km
Campings : Nuit 1 – camping de l'Intersection-Mystic (Fm19); nuit 2 – camping du Camp-Larry's (Jo9); nuit 3 – camping du Ruisseau-Johnston (Jo18) ou camping du Col-Luelen (Jo19); nuit 4 – camping de l'Intersection-du-Col-Badger (Jo29); nuit 5 – camping du Ruisseau-Wildflower (Ba15); nuit 6 – camping du Lac-Baker (Sk11)

Navette Norquay (service estival) jusqu'au point de départ du sentier de l'Amphithéâtre-Cascade

Service d'autobus Roam dans le village de Lake Louise. Le point de départ du sentier du Ruisseau-Fish se trouve à 3,5 km (40 minutes de marche) de Lake Louise.

Cette excursion exigeante vous fait découvrir trois superbes cols de montagne. Le sentier relie Banff à Lake Louise et traverse une bonne partie du parc national Banff. Vous pouvez commencer votre randonnée à la station de ski Norquay ou au point de départ du sentier du Ruisseau-Fish (près de la station de ski Lake Louise). Plusieurs variations sont possibles. Un itinéraire de sept jours vous est suggéré ci-dessus. **Ce sentier traverse des secteurs fréquentés par des pourvoyeurs d'excursions équestres guidées.**

La faune et les humains



Le parc national Banff sert d'habitat à diverses espèces sauvages, dont le wapiti, le loup, le couguar, le grizzli et l'ours noir. Pour pouvoir élever leur progéniture et soutenir une population saine, les animaux ont besoin d'un habitat de qualité de la plus grande superficie possible, et ils doivent pouvoir y accéder en ayant un minimum de contacts avec les humains. Vous pourriez rencontrer des animaux sauvages dans tous les secteurs du parc, y compris sur des sentiers asphaltés et des routes.

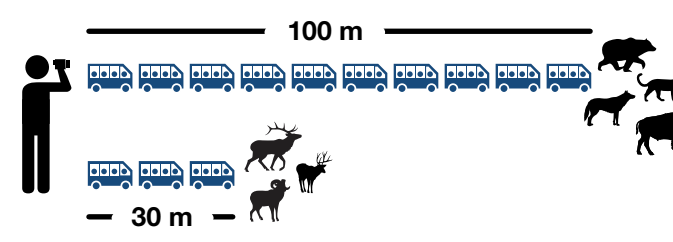
Consentez :

- Apprenez à vous servir du gaz poivré avant de partir en randonnée, transportez-en une bombonne en tout temps, et gardez-la à portée de main. Pour en savoir davantage, consultez le site parcs.canada.ca/gaz-poivre. Vous pouvez vous procurer du gaz poivré aux centres d'accueil de Parcs Canada ainsi que chez plusieurs détaillants de Banff et de Lake Louise.
- Faites du bruit. En vous déplaçant silencieusement, vous courez le risque de surprendre des animaux sauvages. Restez alerte dans les secteurs broussaillieux, près des cours d'eau et à l'approche de virages sans visibilité. Déplacez-vous en groupe serré et restez conscient de votre entourage en tout temps.
- Si vous voyez ou rencontrez un ours, un couguar, un loup ou un coyote, signalez-le au Service de répartition du parc en appelant au 403-762-1470 dès que vous pouvez le faire sans danger.

Consultez le site parcs.canada.ca/banff-securitedelafaune pour en savoir plus sur les moyens d'assurer votre sécurité.

Donnez de l'espace à la faune

En vous approchant d'un animal sauvage, vous compromettez votre sécurité. Vous risquez aussi de lui faire perdre sa crainte naturelle des humains. Donnez beaucoup d'espace à la faune :



Chiens

Nous vous recommandons de laisser votre chien à la maison si vous faites du camping, de la randonnée ou une excursion dans l'arrière-pays. Les chiens sont une source de stress pour la faune, parce qu'ils peuvent être perçus comme une menace. Ils peuvent déclencher des comportements agressifs chez des espèces comme le grizzli et le wapiti. Pour prévenir toute situation dangereuse pour vous-même, votre chien, les animaux sauvages et les autres visiteurs :

- Tenez votre chien en laisse et conservez-en la maîtrise physique en tout temps.**
- Ramassez ses excréments, rapportez-les et jetez-les dans une poubelle à l'épreuve de la faune.**

Les chiens ne sont pas autorisés dans les abris de l'arrière-pays et sur certains sentiers : parcs.canada.ca/banff-sentiers

Bisons sauvages

Des bisons sauvages errent en toute liberté dans une zone de 1 200 km² sur les versants est du parc. Si vous rencontrez un bison, donnez-lui le 1^{er} espace.

Respectez les mises en garde, les fermetures de secteur et les restrictions d'accès.



Étiquette et règlements de l'arrière-pays

Restez sur les sentiers

Les raccourcis entre les lacs endommagent le sol et la végétation. De plus, ils rendent le terrain vulnérable à d'autres dommages par l'érosion. Restez en tout temps sur les sentiers désignés.

Campings

Vous devez passer la nuit dans les campings désignés qui sont indiqués sur votre permis d'accès à l'arrière-pays et vous servir des tabliers de tente fournis pour réduire le plus possible votre impact sur la végétation. La durée maximale du séjour dans un camping est de trois nuits consécutives. Les groupes inscrits sur une même réservation ne peuvent pas compter plus de dix personnes et de cinq tentes. Un maximum de quatre personnes et d'une tente sont autorisés par tablier de tente ou par emplacement.

Camping sauvage

Le camping sauvage n'est autorisé que dans les secteurs désignés (voir la carte au verso). Vous devez camper à au moins 5 km du point de départ du sentier ou de tout camping désigné. Montez votre tente à au moins 50 m du sentier et à au moins 70 m de la source d'eau la plus proche. Faites la cuisine et rangez vos provisions loin de votre tente. **Les contenus à provisions à l'épreuve des ours sont obligatoires du 1^{er} avril au 15 novembre.** N'oubliez pas d'apporter un réchaud et du carburant, car les feux de camp ne sont pas autorisés dans les aires de camping sauvage.

Il vous faut un **permis d'accès à l'arrière-pays** pour pratiquer le camping sauvage. Pour l'obtenir, vous devez vous présenter en personne à un centre d'accueil de Parcs Canada à Banff ou à Lake Louise ou appeler au 403-762-1556 ou au 403-522-1264.

Cuisine et feux de camp

Tous les voyageurs de l'arrière-pays devraient apporter un réchaud. Vous devez faire la cuisine et manger dans l'aire désignée pour la préparation des repas. Les feux de camp sont permis uniquement dans les foyers en métal collectifs qui sont fournis. Les foyers de fortune en roche sont interdits. Les feux ne sont pas autorisés dans tous les campings (voir la carte au verso). Si vous allumez un feu de camp, ne l'alimentez qu'avec du bois mort trouvé par terre et contenez-le. Ne le laissez jamais sans surveillance et assurez-vous qu'il est complètement éteint avant de quitter les lieux. Pour ce faire, arrosez-le, remuez les braises et arrosez-le de nouveau.

Rangement de la nourriture

Pour éviter d'attirer des ours et d'autres espèces sauvages, vous devez ranger votre nourriture, vos déchets, vos articles de toilette et votre batterie de cuisine dans des casiers à provisions ou les suspendre à l'aide des perches fournies dans les campings désignés. Là où le camping sauvage est permis, les provisions doivent obligatoirement être rangées dans des contenants à l'épreuve des ours approuvés par l'Interagency Grizzly Bear Committee. Les contenants doivent être suspendus dans la mesure du possible. Cette règle est en vigueur du 1^{er} avril au 15 novembre. Utilisez une corde pour suspendre votre nourriture en aval de votre campement, dans la direction du vent, comme le montre l'illustration. Pour obtenir des précisions, adressez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada. Rapportez tous vos déchets, vos provisions, votre équipement et vos effets personnels à la fin de votre séjour.

Pêche

Pour pêcher dans le parc national Banff, les personnes âgées d'au moins 16 ans doivent détenir un permis de pêche de parc national. Les enfants de moins de 16 ans n'en ont pas besoin, mais ils doivent être accompagnés par une personne qui en détient un, et leurs prises sont ajoutées à celles du titulaire du permis. Vous pouvez acheter votre permis à un centre d'accueil de Parcs Canada ou chez la plupart des détaillants locaux qui vendent des articles de pêche. Les permis de pêche provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux.

Dans presque tous les plans d'eau où la pêche est autorisée, les prises doivent être remises à l'eau. **La limite de possession est de zéro.** Le réservoir Minnewanka est la seule exception : la limite de possession pour le touladi est de deux poissons par pêcheur autorisé.

Les pêcheurs doivent nettoyer, vider et faire sécher leur matériel de pêche, leurs cuissardes et leurs embarcations avant de passer à un autre plan d'eau, afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes. Les embarcations et le matériel utilisé dans l'eau, par exemple le matériel de pêche et les cuissardes, sont régis par des règlements. Consultez le site parcs.canada.ca/navigation-regles-banff pour obtenir de plus amples renseignements.

Il se peut que certains lacs ou décharges fassent l'objet de fermetures saisonnières. Ces mesures visent à protéger des populations de poissons. En général, aucun avis de fermeture n'est affiché sur place. Il vous incombe donc de bien connaître la réglementation.

Consultez le site parcs.canada.ca/depliants-banff ou passez prendre un exemplaire du Sommaire du règlement sur la pêche à un centre d'accueil de Parcs Canada.

Toilette

Faites votre toilette bien à l'écart de toute source d'eau et utilisez le moins de savon possible (même les savons biodégradables sont des polluants). Lorsque vous faites votre vaisselle, filtrez les restes de nourriture et déposez-les dans votre sac de déchets à rapporter. Dispersez l'eau par terre.

Rapportez tous vos déchets

Vous devez rapporter tous vos déchets. Il est illégal de laisser traîner des ordures, car elles peuvent être dangereuses pour la faune. Abstenez-vous de jeter vos déchets dans les toilettes sèches ou dans les casiers à provisions.



Éliminez adéquatement vos excréments

Utilisez les toilettes sèches fournies. S'il n'y en a pas dans le secteur où vous vous trouvez, choisissez un coin à l'écart des sentiers et des campings, à au moins 70 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm de profondeur, de manière à accéder à la couche de sol de couleur foncée. Évitez de tasser la terre lorsque vous comblez le trou. Rapportez le papier hygiénique et les produits d'hygiène soillés.

Ne prenez que des photos

Laissez les roches, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et tout autre objet naturel ou historique là où vous les avez trouvés, afin que ceux qui vous suivront puissent en profiter. Il est interdit d'enlever, de défigurer, d'endommager ou de détruire des ressources naturelles ou culturelles qui se trouvent dans les parcs nationaux. Consultez le site sanstrace.ca pour obtenir de l'information sur les déplacements à faible impact dans l'arrière-pays.

Les armes à feu sont interdites

Les armes à feu, y compris les armes à plombs, les artifices d'effarouchement des ours, les arcs, les frondes et toute autre arme semblable, sont interdites dans les parcs nationaux. Parcs Canada vous recommande de vous familiariser avec le mode d'emploi du gaz poivré et d'en transporter une bombonne pour vous protéger de la faune.

Partagez le sentier

Les sentiers de l'arrière-pays sont accessibles aux randonneurs, aux coureurs, aux cyclistes et aux cavaliers. Respectez les autres usagers et cédez le passage afin d'assurer la sécurité de tous.

Les drones dérangent la faune

Les véhicules aériens téléguidés, ou drones, sont interdits dans les parcs nationaux, parce qu'ils dérangent la faune. Laissez le vôtre à la maison ou dans votre véhicule. **Si vous êtes témoin de l'utilisation d'un drone dans le parc national Banff, signalez-le au Service de répartition du parc : 403-762-1470.**

Renseignements

Réservations en ligne et renseignements utiles pour la planification d'une excursion : parcs.canada.ca/banff-arrierepays

Centre d'accueil de Banff
224, avenue Banff, Banff
Tél : 403-762-1556
banffinfo@pc.gc.ca

Centre d'accueil de Lake Louise
Centre commercial Samson Mall, Lake Louise
Tél : 403-522-1264
llinfo@pc.gc.ca

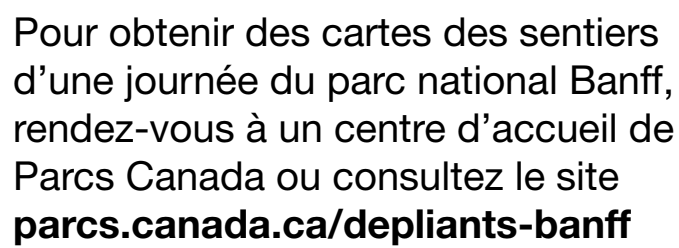
Rapport sur l'état des sentiers : parcs.canada.ca/banff-sentiers

Sécurité en montagne : parcssecuritemontagne.ca

Prévisions météorologiques d'Environnement Canada : 403-762-2088 / meteo.gc.ca

Service de répartition du parc : 403-762-1470

Vous pouvez acheter des guides de poche et des cartes topographiques aux centres d'accueil de Banff et de Lake Louise ainsi que



	Aire de camping sauvage — Permis obligatoire — Feux interdits Entretien minimal du sentier — Traversée à gué de cours d'eau
	Sentier de randonnée facile — Présence possible de cavaliers
	Sentier de randonnée modéré — Présence possible de cavaliers
	Sentier de randonnée difficile — Présence possible de cavaliers
	Sentier de randonnée facile — Souvent emprunté par les cavaliers
	Sentier de randonnée modéré — Souvent emprunté par les cavaliers
	Sentier de randonnée difficile — Souvent emprunté par les cavaliers
	Camping de l'arrière-pays — Feux autorisés uniquement dans les foyers en métal désignés
	Camping de l'arrière-pays — Feux interdits
	Stationnement (point de départ d'un sentier)
	Téléphonique
	Hébergement
	Abri de l'arrière-pays de Parcs Canada
	Refuge du Club alpin du Canada
	Chevaux interdits
	Les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers. Consultez le site parcs.canada.ca/velo-electrique-banff pour en savoir davantage.

Envoyez-nous vos commentaires ainsi que des détails sur l'état du sentier à l'adresse banffinfo@pc.gc.ca.

La présente publication vise à aider les randonneurs à planifier des excursions estivales. Elle ne doit pas servir d'outil d'orientation. La carte illustre les sentiers officiellement entretenus du parc national Banff, de même que des parcours d'accès couramment empruntés hors du parc. Pour obtenir des renseignements sur les sentiers et les permis exigés à l'extérieur du parc national Banff, consultez les administrations compétentes. Pour en savoir davantage sur les possibilités d'excursions hivernales dans l'arrière-pays du parc, rendez-vous à un centre d'accueil de Parcs Canada ou consultez le site parcs.canada.ca/banff-arrierepays.

Vous avez des suggestions ou des renseignements qui pourraient améliorer ce guide? Écrivez à l'adresse **banffinfo@pc.gc.ca**.

Le présent document contient de l'information autorisée en vertu de la licence de gouvernement ouvert de l'Alberta.

		Coordonnées GPS des campings : zone UTM 11U		Nombre d'emplacements	Accès en embarcation	Vélos autorisés*	Chevaux autorisés	Feux autorisés**	Rangement des provisions (casiers)	Rangement des provisions (cablos)
Campings	Abscisse	Ordonnée								
Secteur du ruisseau Bryant										
Br9	Sources Big	607078	5637159	5						
Br13	Lac Marvel	604389	5638903	10						
Br14	Camp McBride's	604026	5639892	10						
Br17	Intersection Allenby	601167	5641943	5						
Bw10	Ruisseau Brewster	594319	5660210	5						
Sp6	Mont Rundle	602964	5665092	10						
Us15	Birdwood	610597	5627882	5						
Us18	Burstall	611746	5624720	5						
Abri du Ruisseau-Bryant		604155	5639551	12 personnes						
Secteur du lac Egypt										
E5	Ruisseau Healy	582419	5661010	5						
E13	Lac Egypt	577142	5662446	15						
Re6	Ruisseau Lost Horse	578319	5671610	5						
Re14	Lac Shadow	573804	5669106	5						
Re16	Ruisseau Pharaoh	576719	5665610	5						
Re21	Intersection du col Ball	572719	5665410	5						
Su8	Lac Howard Douglas	587919	5654809	5						
Tw7	Lacs Twin	571219	5673910	5						
Abri du Lac-Egypt		577149	5662454	12 personnes						
Secteur du lac Minnewanka										
Lm8	Intersection du col Aylmer	609719	5681710	10						
Lm9	Canyon Aylmer	611002	5682104	5						
Lm11	Mont Inglismalie	612419	5681710	5						
Lm20	Mont Costigan	618620	5678510	5						
Lm22	The Narrows	619995	5679356	5						
Lm31	Lacs Ghost	620920	5679110	5						
Secteur Cascade/Sawback										
Bo1c	Rivière Bow (Accès par rivière seulement)	580127	5677203	5						
Cr6	Pont Cascade	602119	5682910	5						
Cr15	Ruisseau Stoney	597596	5689502	5						
Cr31	Vallée Flint's Park	586053	5696064	5						
Cr37	Intersection des lacs Block	581419	5693710	5						
Ek13	Sommet Elk	595019	5681910	5						
Fm10	Mont Cockscomb	592219	5676810	5						
Fm19	Intersection Mystic	589533	5683762	5						
Fm29	Lac Sawback	586619	5690410	5						
Jo9	Camp Larry's	581990	5683278	10						
Jo18	Ruisseau Johnston	577019	5688410	5						
Jo19	Lac Luellen	576319	5688410	5						
Jo29	Intersection du col Badger	573619	5693010	5						
Mi22	Vallée Mystic	588203	5682330	5						
Secteur Skoki										
Ba15	Ruisseau Wildflower	568600	5700300	5						
Sk5	Lac Hidden	562661	5703280	10						
Sk11	Lac Baker	567200	5704900	10						
Sk18	Près Merin	563298	5709414	10						
Sk19	Lacs Red Deer	566341	5710081	10						
Secteur du Lac Moraine										
Pa10	Vallée du Paradise	552259	5689661	10						
Ta6	Lac Taylor	563523	5683367	5						
Secteur de la promenade des Glaciers										
Cs	Castleguard	485451	5798631	5						
Gi9	Lac Glacier	511415	5752781	5						
He5	Lac Hector	546234	5714554	5						
Mo5	Ruisseau Mosquito	548300	5724000	5						
Mo16	Ruisseau Molar	555500	5715400	5						
Mo18	Lacs Fish	555610	5721888	5						
No5	Lac Norman	507081	5770382	5						
Sf	Rivière Siffleur	544180	5735139	4						
* Tous les campings et les abris sont pourvus de toilettes sèches.										
** Les vélos électriques à assistance au pédalage sont autorisés uniquement sur les routes et sur certains sentiers. Consultez le site parcs.canada.ca/velo-electrique-baril pour en savoir davantage.										
Les vélos ne sont pas autorisés pendant la restriction saisonnière sur les sentiers du secteur du lac Minnewanka du 10 juillet jusqu'au 15 septembre. Consultez le site parcs.canada.ca/restriction-minnewanka pour en savoir davantage.										
** Les feux ne sont autorisés que dans les poêles à bois et les foyers en métal désignés.										

[illegible]